



Assemblée générale

Distr. générale
13 février 2019

Français seulement

Conseil des Droits de l'Homme

Quarantième session

25 février–22 mars 2019

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils,
politiques, économiques, sociaux et
culturels, y compris les droits au développement**

Exposé écrit* présenté par l'Initiative d'opposition contre le discours Extrémiste et l'esclavage dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social

[2 février 2019]

* Publié tel quel, dans la/les langue(s) de soumission seulement

GE.19-02264 (F)



* 1 9 0 2 2 6 4 *

Merci de recycler



Dialogue interactif du rapporteur sur les questions des minorités

Monsieur le rapporteur,

L'ONG – Initiative d'opposition contre le discours extrémiste et l'esclavage se félicite de l'occasion qui lui est offerte pour contribuer au rapport du rapporteur spécial sur les questions des minorités qui sera présenté à la 40^{ème} session du conseil des droits de l'homme pour mettre en exergue les réalisations faites par l'état partie et ensuite donner des recommandations afin de promouvoir et protéger les droits de l'homme de manière général et ceux de la Mauritanie de façon spécifique

En effet, grâce à la convention relative aux droits de l'enfant du 20 Novembre 1989, L'enfant dispose de droit fondamentaux similaire a ceux octroyés a l' adulte par la déclaration universel des droits de l'homme du 10 Décembre 1948. Ainsi , se sont des droits civils , économiques , sociaux et politiques , auxquels s'ajoutent des droits de protection et de prestations

D'une manière général, il y'a lieu de reconnaître les avancées notoires sur la promotion et la protection des enfants dans le monde malgré les défis énormes durant des décennies, l'étude de l'enfant s'est exclusivement effectuée a partir de l'approche génétique. Sur les plans respectivement juridique, social et psychologique, il aura fallu des siècles pour le reconnaître comme une personne qui, a l'instar de l'adulte doit être respectée, promue et protégée.

Monsieur le rapporteur,

La République Islamique de Mauritanie a pris conscience de cette vérité , œuvrant a relever les défis précités par tous les moyens disponibles , en dehors des institutions et mécanismes qui font la promotion et la protection des droits de l'enfance , la Mauritanie a renforcer son arsenal juridique pour non seulement lui octroyer plus d'avantage mais aussi et surtout sa protection comme couche fragile de toute société

Je saisi cette occasion au nom de notre ONG pour féliciter les autorités du conseil des droits de l'homme et les différents comités d'experts qui œuvrent inlassablement pour l'amélioration et l'excellent travail , entrepris , au service des causes justes .

Je ressaisis cette occasion au nom de notre Initiative pour encourager les autorités Mauritanienne à redoubler d'effort en les interpellant sur leur responsabilité et surtout pour le fort respect des engagements internationaux

Je vous remercie de votre aimable attention
